

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 11425 du 16 décembre 2019 portant promotion des sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1930135S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Perez Romuald NIGEND : 193 076 NLS : 8 047 398

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2020 :

Wolff Frank NIGEND : 160 705 NLS : 8 017 699

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Girard Damien NIGEND : 241 890 NLS : 8 095 128

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. GESNOT*